



LA VILLE DE SAINT-JEAN-DE-MAURIENNE
Savoie – 8 043 habitants

RECRUTE

ANIMATEUR ENFANTS de 3 à 12 ans (h/f)
BAFA ou équivalent
Pour la restauration scolaire et l'accompagnement à la scolarité

Temps non complet 9h30/semaine

Saint-Jean-de-Maurienne est une ville à la montagne au pied des stations de sports d'hiver et des cols mythiques du Tour de France.

Au sein de la Direction de l'éducation, des sports, de la culture et de l'animation, vous êtes placés sous l'autorité du responsable de site de l'activité et du responsable du service Vie scolaire.

ACTIVITES PRINCIPALES

Restaurant scolaire

- Prendre en charge, accueillir et animer le groupe d'enfants, surveillance, écoute ;
- Veiller à leur sécurité ;
- Pointer et tenir à jour les effectifs ;
- Service à table ;
- Repas pris avec les enfants.

Accompagnement à la scolarité

- Prendre en charge un groupe d'enfants ;
- Veiller à leur sécurité ;
- Pointer les effectifs et les tenir à jour ;
- Apporter une aide méthodologique au travail donné par l'enseignant ;
- Proposer des activités en lien avec les apprentissages scolaires ;
- Travailler en équipe avec les animatrices de l'accompagnement à la scolarité lors de projets transversaux ;
- Vérifier et valoriser le travail des enfants ;
- Être à l'écoute et disponible.

CONDITIONS D'EXERCICE DU METIER

- BAFA ou équivalent ou expérience confirmée,
- Principaux critères d'appréciation pour la réussite du poste :
 - Bonnes relations et bons contacts avec les enfants et avec autrui en général,
 - Ponctualité,
 - Assiduité,
 - Sécurité,
 - Initiative,
 - Dynamisme,
 - Sens du travail en équipe,
 - Sens de l'écoute et bienveillance.

Horaires pendant les périodes scolaires les lundis, mardis, jeudis et vendredis :

- Restauration scolaire : de 11h30 à 13h30
- Accompagnement à la scolarité : de 16h30 à 18h00

Particularités du poste : Poste annualisé à temps non complet sur la base de 9,30h/semaine. Les congés et les RTT sont pris durant les périodes de vacances scolaires.

L'agent pourra se voir confier toutes missions liées à son grade et cadre d'emploi auquel il appartient ou est rattaché.

STATUT ET RÉMUNÉRATION

- Agent de la fonction publique territoriale, grade d'adjoint d'animation, adjoint d'animation principal de 2e classe, adjoint d'animation principal de 1^{ère} classe.
- Rémunération statutaire + régime indemnitaire + prime vacances
- Poste à temps non complet annualisé à **9h30 par semaine** à pourvoir à partir du **1^{er} novembre 2022**.

Renseignements : M. CIURLEO Angelo – Responsable des sports et de la vie scolaire (Tél : 04.79.64.47.70) / M. ROBERT Jérôme – Directeur de l'éducation, des sports, de la culture et de l'animation (Tél. 04.79.64.47.82).

Adresser lettre de candidature + CV à :

Monsieur le Maire : BP 100 – Hôtel de Ville – 73302 Saint-Jean-de-Maurienne cedex

Mél. angele.debon@saintjeandemaurienne.fr Avant le 14 octobre 2022.